



Plainte pour viol devant un témoin

Par **domtom87**, le **18/08/2018 à 20:24**

Bonjour, rnsuite à mon dépôt de plainte auprès du Procureur pour viol contre un homme que je connais, j'ai été entendu jeudi par un capitaine afin d'établir un PV. rnCe capitaine a été correct mais par moment il s'énervait quand je voulais préciser certains détails. rnCe viol a eu lieu devant un témoin que le capitaine avait déjà appelé et il doit le voir très rapidement. rnCependant à la fin de l'audition, il m'a dit que selon lui, ça n'irait pas bien loin car j'ai revu cet homme une fois un an après les faits. rnJe lui ai dit qu'aux moment des faits (introduction à plusieurs reprises d'un doigt dans mon anus alors que je lui demandais d'arrêter) je ne savais pas que cela correspondait à un viol. rnC'est après les campagnes de sensibilisation des violences faites aux femmes que je m'en suis rendue compte. rnQue pensez vous de tout cela ? rnMerci pour vos réponsesrnMerci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **18/08/2018 à 23:45**

BonsoirrnLe mot d'ordre est "ne rien laisser passer"rnCes actes sont punis par la loirrnN'hésitez pas à mener votre action par d'autres moyensrnAppelez le 3919rnhttp://stop-violences-femmes.gouv.fr/Suis-je-concernee.html

Par **Tisuisse**, le **19/08/2018 à 07:43**

Bonjour,rnrnVous pouvez aussi, via votre avocat, poursuivre le témoin présent pour "non dénonciation de crime" car le viol est un crime passible de la Cour d'Assises.

Par **domtom87**, le **19/08/2018 à 08:54**

merci pour vos réponses.rnJe ne sais pas si le témoin va parler ou pas, car en effet, tout va se jouer sur son témoignage.rnMais, c'est le comportement du policier qui m'a vraiment le plus décontenancée car il était souvent agressif et essayait de minimiser les faits. rnA la fin de mon d'audition, il m'a dit que pour lui ça n'irait pas bien loin , mais que c'est le magistrat qui le jugera. rnDésolée de vous écrire un long temps, mais j'ai tellement besoin de parler.rnMerci pour vos avis.

Par **Tisuisse**, le **19/08/2018 à 10:05**

Ce n'est pas le Magistrat (le juge) qui décide, c'est le Parquet (Procureur) qui décide s'il y a lieu à poursuites ou non et, dans le cas de poursuites, le motif de cette poursuite. Les bleus doivent enregistrer une plainte, quelle qu'elle soit, dans le contenu des déclarations du plaignant ou de la plaignante, il n'a pas à minimiser les faits, et doit transmettre cette plainte au Parquet, ensuite, le Procureur étudie le dossier, donne des suites ou non.rnrnVoyez votre avocat pour renouveler cette plainte directement au Parquet.

Par **domtom87**, le **19/08/2018 à 10:26**

Merci pour votre réponse.rnJe dois quand même dire qu'il a retranscrit au mieux mes déclarations et il avait déjà contacté le témoin à qui il a dit qu'il devait venir le plus rapidement possible.rnJ'ai déposé ma plainte il y a deux mois et je suis déjà entendue.rnJ'ai eu le sentiment que ma plainte était donc urgente compte tenu des faits.rnQu'en pensez vous ?

Par **morobar**, le **19/08/2018 à 11:42**

Bjr,rnToutes les plaintes sont urgentes aux yeux de celui qui dépose, et banales pour la plupart à ceux de celui qui enregistre.rnCeci dit la suite va dépendre de l'audition du témoin.rnJ'ignore ce que vous exprimez lorsque vous évoquez une rencontre avec l'auteur des faits allégués, l'année suivante.rnVous imaginez bien que si c'est pour danser avec lui, l'interprétation sera différente qu'une occasion attendue de lui donner une gifle.

Par **domtom87**, le **19/08/2018 à 12:43**

eh bien, sur un site internet, je l'ai reconnu et lui aussi du coup. rnIl voulait me revoir pour des actes sexuels; cependant, il m'envoyé plus de 155 sms en 6 jours et donc, je lui ai demandé d'arrêter mais il continuait;rnA force j'ai craqué mais ça s'est mal passé même s'il n'y a pas eu viol.rnComme j'ai appris plus tard la définition légale d'un viol, j'ai décidé de porter plainte contre lui.rnPensez vous SVP qu'il va être poursuivi ou pas ?rnMerci pour vos réponses

Par **domtom87**, le **22/08/2018** à **11:11**

Bonjour, rnce message pour vous informer des éléments suivants :rnà la fin de l'audition, je capitaine m'a dit que ça n'irait pas bien loin.rnCependant, aujourd'hui, alors que je l'ai contacté au téléphone, il m'a dit que j'allais surement être convoqué au tribunal.rnQue pensez vous de son changement d'avis ?rnDe mon côté, je pense que le témoin a dû confirmé les faits qu'il a vus.rnMerci pour vos réponses